

Mardi 11 mai

« Référendum climat » :

Le groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain dénonce le vote du Sénat qui traduit en actes le renoncement du Président de la République.

Comme attendu, la majorité de droite du Sénat a modifié les termes du projet de loi constitutionnelle relatif à la préservation de l'environnement.

C'est une version dénuée de toute ambition environnementale que le Sénat a adoptée. Le groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain s'y est donc logiquement opposé car l'évidence de l'urgence climatique et l'effondrement de la biodiversité nécessitent des actes forts.

La proposition de la Convention citoyenne pour le climat d'inscrire la préservation de l'environnement, de la diversité biologique et la lutte contre le dérèglement climatique à l'article 1^{er} de la Constitution allait dans ce sens.

Bien entendu, nous ne sommes pas dupes des raisons politiques qui ont conduit le Président de la République à reprendre cette proposition à son compte. Il s'agissait de faire oublier que la politique environnementale de ce quinquennat est allée de renoncement en renoncement : réintroduction des néonicotinoïdes, abandon de l'interdiction du glyphosate, définition au rabais des perturbateurs endocriniens, désengagement de l'Etat dans le scandale du Chlordécone, défaut d'ambition pour sortir du tout plastique ou refus de reconnaître le crime d'écocide et loi Climat au rabais.

A cette liste, pourrait désormais s'ajouter le référendum climat, que le Président aurait déjà enterré. Pour **Éric KERROUCHE**, « avec ce pouvoir, aucun engagement ne tient, tout n'est que question d'opportunité »

La droite sénatoriale, en adoptant une version différente de l'Assemblée nationale, ne fait finalement que mettre en musique le renoncement du Président de la République à soumettre ce projet de révision à référendum. Une fois de plus, le Président de la République et la droite font cause commune.

« La protection de la planète méritait mieux » a affirmé **Patrick KANNER**, président du groupe, pour qui « jamais l'exécutif ne s'est donné les moyens de faire aboutir cette réforme ».

Au lendemain d'une nouvelle marche pour le climat qui a réuni des dizaines de milliers de citoyennes et citoyens, le vote du Sénat et le renoncement du Président de la République marquent un grave décrochage avec les aspirations des Français et notamment des jeunes.

Pour sa part, le groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain du Sénat continuera à porter des propositions ambitieuses en matière d'écologie et notamment à mettre à l'agenda politique la notion de « bien commun ». Dans une volonté d'améliorer le texte, le groupe a souhaité inscrire cette notion de biens communs dans la Constitution, comme il l'avait fait dans sa proposition de loi en décembre 2020. Comme l'a souligné en séance Nicole **BONNEFOY** : « Nous vivons un moment décisif pour l'humanité et il est de notre devoir d'agir pour changer de paradigme et faire face à l'urgence climatique, sociale et écologique. La notion de biens communs permet justement de changer de paradigme de renverser la hiérarchie des normes et responsabiliser les acteurs. »